

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 18-oct.-2019

Version 2

Vitrification Freeze Kit (Vit Kit - Freeze), Vitrification Solution-VS

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit Vitrification Freeze Kit (Vit Kit - Freeze), Vitrification Solution-VS

Code produit 90133, 90132

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire.

Manufactured by
FUJIFILM Irvine Scientific, Inc.
2511 Daimler Street
Santa Ana, CA 92705
U.S.A.

SDSs are available at the following website(s): <http://www.irvinesci.com>

Numéro de téléphone de l'entreprise Technical: 800-437-5706
Fax: 949-261-6522

Numéro d'appel d'urgence Transport-CHEMTREC Inside NA: 800-424-9300
Transport-CHEMTREC Outside NA: 703-527-3887
Transport-CANUTEC Inside Canada: 613-996-6666
Medical Emergency (24 hour): 877-935-7387

E-mail tmrequest@irvinesci.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Attention

Mentions de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence

Prévention

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Intervention

Consulter un médecin en cas de malaise

Stockage

Sans objet

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)

Non classé

Autres dangers

Peut être nocif par ingestion

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Numéro CAS	% massique
Disaccharide	Propriétaire	10-30%
Dihydroxy alcohol	Propriétaire	10-30%

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel

4. PREMIERS SECOURS

Mesures de premier secours pour les différentes voies d'exposition

Conseils généraux

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Provoque une dépression du système nerveux central.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dry chemical, CO₂, water spray or alcohol-resistant foam.

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucun(e) connu(e).

Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes de carbone. Oxydes de sodium. Oxydes de soufre. Chlorure d'hydrogène.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e)

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e)

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de protection individuelle. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 2 et 8 °C (35 et 46 °F).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH	AIHA - Workplace Environmental Exposure Levels (WEELs) - TWAs
Disaccharide	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust	
Dihydroxy alcohol	STEL: 50 ppm vapor fraction STEL: 10 mg/m ³ inhalable particulate matter, aerosol only TWA: 25 ppm vapor fraction	(vacated) Ceiling: 50 ppm (vacated) Ceiling: 125 mg/m ³		

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Systemes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps

Porter des gants/des vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Transparent	Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Indisponible	État physique @20°C	Liquide
pH	7.1 - 7.5	Masse molaire	Indisponible
Densité	Indisponible	Température d'auto-inflammabilité	Indisponible
Point d'éclair	Indisponible	Point / intervalle d'ébullition	Indisponible
Température de décomposition	Indisponible	Point de congélation	Indisponible
Point/intervalle de fusion	Indisponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Indisponible		
Propriétés comburantes	Indisponible	Propriétés explosives	Indisponible
Solubilité	Indisponible	Coefficient de partage	Indisponible

Taux d'évaporation	Indisponible	Pression de vapeur	Indisponible
Densité de vapeur	Indisponible	Densité	Indisponible
VOC (lb/gal)	Indisponible	VOC (g/l)	Indisponible
Viscosité dynamique	Indisponible		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter

Gel. Protéger de la lumière.

Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes. Aldéhydes. Aluminium.

Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) connu(e).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Toxicité aiguë

Inhalation

Non irritant pendant l'utilisation normale.

Yeux

Peut provoquer une légère irritation.

Peau

Non irritant pendant l'utilisation normale.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 (concentration létale)
Disaccharide	= 29700 mg/kg (Rat)		
Dihydroxy alcohol	= 4700 mg/kg (Rat)	= 10600 mg/kg (Rat) = 9530 µL/kg (Rabbit)	

Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Non irritant pendant l'utilisation normale.
Corrosivité Aucune information disponible.
Sensibilisation Aucune information disponible.
Effets mutagènes Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.
Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

Effets sur certains organes cibles Système nerveux central (SNC), Tractus gastro-intestinal (GI), Foie, Rein.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité - Informations sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 3333 mg/kg

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Dihydroxy alcohol		Pimephales promelas: 40000 - 60000 mg/L at 96 h		

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Nom chimique	log Pow
Dihydroxy alcohol	-1.93

Mobilité

Aucune information disponible.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT, États-Unis</u>	Non réglementé
<u>TMD</u>	Non réglementé.
<u>MEX</u>	Non réglementé
<u>OACI</u>	Non réglementé
<u>IATA</u>	Non réglementé
<u>IMDG</u>	Non réglementé
<u>ADR/RID</u>	Non réglementé
<u>ADN</u>	Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA	Non
DSL/NDSL	Non
PICCS	Non
EINECS/ELINCS	Non
ENCS	Non
IECSC	Non
KECL	Non
AICS (Australie)	Non

***Yes - All component(s) of this product are included or are exempt from listing on the inventory.**

***No - Indicates the component(s) of this product are either not listed or have not been determined to be listed on the inventory.**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales des

Etats-Unis**TSCA Sections 4, 5 and 12(b)**

This product does not contain any chemicals regulated by TSCA Sections 4, 5 or 12(b).

SARA 313

Rubrique 313 de l'article III de la loi américaine de Modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de signalement de la loi américaine et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 37

Nom chimique	Numéro CAS	SARA 313 - Valeurs de seuil %	% massique
Dihydroxy alcohol	Propriétaire	1.0	10-30%

Catégories de danger selon SARA 311/312, États-Unis

La classification est présentée en section 2 de la présente FDS

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit sous sa forme commercialisée contient une ou plusieurs substances réglementées comme substances dangereuses par la loi américaine de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act, CERCLA, 40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	Extremely Hazardous Substances RQs	RQ
Dihydroxy alcohol	5000		RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

Réglementations des Etats**Proposition californienne 65**

ATTENTION: Préjudice à la reproduction - www.P65Warnings.ca.gov

Nom chimique	Numéro CAS	Prop. 65 de la Californie	% massique
Dihydroxy alcohol		Developmental	10-30

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Disaccharide	X		X		
Dihydroxy alcohol	X	X	X	X	

Réglementations internationales**Canada - NDSL**

Nom chimique	NDSL
Sodium salt compound	X
Amino acid	X
Guanine HCl, Anhydrous	X
THYMINE (5METHYLURACIL)	X

Mexique - Score

Aucune information disponible

Mexico - Carcinogen Status and Exposure Limits

Nom chimique	Carcinogen Status	Limites d'exposition
Disaccharide		Mexico: TWA 10 mg/m ³
Dihydroxy alcohol		Mexico: Ceiling 100 mg/m ³

Autres réglementations

Aucune information disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques - Protection individuelle B
HMIS	danger pour la santé 1	*Inflammabilité 1	Danger physique 0	

Préparée par FUJIFILM Environment, Health and Safety, phone: 800-473-3854

Date de révision 18-oct.-2019

Remarque sur la révision Aucune information disponible

Avis de non-responsabilité Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

end